INFOS PRATIQUES

Cher Judoka,

Chère Judokate,

Pour pouvoir suivre le cours, le judoka, la judokate doit obligatoirement être en ordre d'assurance (la licence). Le montant de l'assurance est fixé par la Fédération Judo Wallonie Bruxelles.

Actuellement le cout de l'assurance est de 47€ pour 12 mois.

Pour les nouveaux participants deux séances de « test » sont autorisées sans inscription.

La cotisation au club est de : 20€ par mois.

15€ pour le deuxième*

10€ Pour le Troisième*

Attention changement de numéro de compte

La cotisation doit être versée sur le compte **BE67 0689 5464 1287** pour le 12 du mois en cours.

Le comité

* Par membre d'une famille vivant sous le même toit.